

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD, TENUE EN PRÉSENTIEL LE 4 JUILLET 2022, À 20H30, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE, SIMON BRUNELLE.

Sont présents :

- Éric Chastenay, conseiller au siège numéro 1
- Pierre-Luc Blanchet, conseiller au siège numéro 2
- Pierre Carignan, conseiller au siège numéro 3
- Michel Deshaies, conseiller au siège numéro 4
- Jean-Marie Dionne, conseiller au siège numéro 5
- Sébastien Lemay, conseiller au siège numéro 6

Le directeur général/secrétaire-trésorier par intérim, Monsieur Gérard Cossette agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ouverture de la séance et constatation de la régularité de l'assemblée avec 6 membres présents. Le président de l'assemblée, monsieur le maire Simon Brunelle souhaite la bienvenue à tous les élus et aux contribuables présents en déclarant la réunion ouverte à 20h30.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. Adoption du procès-verbal et son ajournement
 - a. Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022
 - b. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 juin 2022
 - c. Suivi du D.G.-Formation à distance 1 élu
 - d. Avis de conformité de la CPTAQ-Chalet des loisirs
 - e. Assainissement des eaux usées-population futures
 - f. Suivi du procès-verbal du 2 mai
 - g. Bureau fermé durant les vacances de la construction
4. Administration
 - 4.1 Dépôt de la liste des dépenses incompressibles et par délégation et approbation des dépenses mensuelles du conseil du mois de juin
5. Travaux Publics
 - 5.1 Demande d'appels d'offres de préparation du devis pour asphaltage de la rue principale-ouest
6. Sécurité publique
7. Urbanisme et environnement
 - 7.1 Dépôt des certificats d'analyses officiels du réseau d'aqueduc mois de janvier
 - 7.2 Abrogation de la résolution 2662-04-22
 - 7.3 Abrogation de la résolution 2684-05-22
 - 7.4 Avis de motion pour règlement harmonisation
8. Culture et loisirs
9. Affaires nouvelles
 - 9.1 Dépôt no. Règlement 407 schéma d'aménagement de la MRC
 - 9.2 Dépôt du portrait des eaux potables par Cérius
 - 9.3 Guide du respect des bonnes pratiques
10. Rapport du maire
 - a) Subvention de la Caisse Populaire pour chalet des loisirs
 - b) Suivi du PAVL
11. Rapport des comités du conseil

- a. Bibliothèque -**rapport de biblio CSRBP**
- b. Comité culturel de la MRC de Bécancour
- c. Régie de la gestion des déchets
- d. Régionalisation de l'aréna
- e. Les Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard- **Reconnaissance Mada**

12. Période de questions et demandes verbales des citoyens

13. Levée de l'assemblée

2709-07-22

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et **RESOLU** à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

a. **Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu le procès-verbal à l'avance ;

2710-07-22

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 6 juin 2022.

ADOPTÉE

b. **Procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2022**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu le procès-verbal à l'avance ;

2711-07-22

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 20 juin 2022.

ADOPTÉE

c. **Formation à distance.**

Un élu absent lors de la formation suivra la formation à distance par la FQM sur le code d'éthique des élus.

d. **Avis de conformité du droit acquis de la CPTAQ**

LA CPTAQ RECONNAIT LE DROIT ACQUIS POUR LE CHALET DES LOISIRS

e. **Assainissement des eaux usées.**

Le ministère reconnaît la phase de développement dans le nombre de personne pour le traitement des eaux usées.

f. **Suivi du procès-verbal du 2 mai**

La résolution a été corrigée.

g. **Fermeture du bureau pour vacances.**

Le bureau sera fermé au public les jeudis et vendredis du mois de juillet et août (partant du 7 juillet jusqu'au 25 août) et complètement fermé durant les semaines de la construction du 25 juillet au 5 août .

ADMINISTRATION

4.1 **DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES ET PAR DÉLÉGATION ET AUTORISATION DES DÉPENSES MENSUELLES DU CONSEIL**

ATTENDU QUE le conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, des dépenses du conseil et de la délégation des dépenses du directeur général/secrétaire-trésorier par intérim ;

ATTENDU QUE le directeur général/secrétaire-trésorier par intérim atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu de la liste remise au conseil municipal ;

2712-07-22

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser le paiement des dépenses mensuelles du conseil du mois de juin 2022 et que le préambule en fasse partie intégrante ;

Ci-joint la liste détaillée des paiements émis par no. de déboursés (202200153 à 202200184) comprenant le total des chèques émis et le total des dépôts directs pour le mois de juin, ainsi que le total des dépôts directs et chèques de paies émises. Le tout dans un même document avec date correspondante.

Pour un total de : 43 653.02\$
Plus Paie 10 124.80\$

ADOPTÉE

5. TRAVAUX PUBLICS

5.1 Demande d'appels d'offres pour préparation du devis d'asphaltage du rang principal-ouest

2713-07-22

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents de demander des appels d'offres pour la préparation du projet d'asphaltage du rang principal-ouest.

ADOPTÉE

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueducs.

Dépôt

Le directeur général/greffier-trésorier par intérim dépose les certificats d'analyses officiels du réseau d'aqueduc pour le mois de juin.

7.2 Abrogation de la résolution 2662-04-22 règl. 2022-05-01

2714-07-22

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents d'abroger la résolution 2662-04-22 du règlement 2022-05-01 dans le procès-verbal d'avril.

ADOPTÉE

7.3 Abrogation de la résolution 2684-05-22-règl. 2022-05-01

2715-07-22

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents d'abroger la résolution 2684-05-22 du règlement 2022-05-01 dans le procès-verbal de mai.

ADOPTÉE

7.4 Avis de motion et dépôt du règlement 2022-05-01 sur l'harmonisation du règlement de la MRC.

Le conseiller M. Jean-Marie Dionne donne avis de motion et dépose le règlement 2022-05-01 sur l'harmonisation du règlement de la MRC pour adoption à une séance ultérieure.

8. CULTURE ET LOISIRS

9. AFFAIRES NOUVELLES

a) Dépôt no. Règlement 407 schéma d'aménagement de la MRC

Dépôt

Le directeur général/greffier-trésorier par intérim dépose le règlement 407 du schéma d'aménagement de la MRC

b) Dépôt du portrait des eaux potables par Cérius

Dépôt

Le directeur général/greffier-trésorier par intérim dépose le portrait des eaux potables préparé par Cérius

c) Guide du respect des bonnes pratiques

Dépôt

Le directeur général/greffier-trésorier par intérim dépose le guide du respect des bonnes pratiques.

10. RAPPORT VERBAL DU MAIRE

10.1 Subvention de la Caisse Populaire pour chalet des loisirs

Faire parvenir une lettre de remerciement à M. Béliveau

10.2 Subvention du PAVL

Nous avons reçu une lettre de la MRC pour la subvention

11. RAPPORT DES COMITÉS

- a) Bibliothèque
- b) Comité culturel de la MRC de Bécancour
- c) Régie de la gestion des déchets
- d) Régionalisation de l'aréna
- e) Les Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard

12. PÉRIODE DE QUESTIONS ET DEMANDES VERBALES DES CITOYENS

- a) Demandes verbales et questions des citoyens

Aucune question

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2716-07-22

EN CONSEQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 21h20.

ADOPTÉE

Je, Simon Brunelle, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général/secrétaire-trésorier par intérim de mon refus de les approuver conformément à l'article 55.3 L.C.V.

Simon Brunelle, maire

Gérard Cossette, directeur général/secrétaire-trésorier par intérim